



MAIRIE

DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE

<b>REUNION PUBLIQUE</b>
-------------------------

**LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE MONTESQUIEU-VOLVESTRE**

**SEANCE DU 19 DECEMBRE 2022**

Nombre de membres				
Afférent au Conseil Municipal	En exercice	Présents	Excusés et représentés	Absents non représentés
23	23	20	1	2

**Président de séance : Monsieur Frédéric BIENVENU**

**Présents :** Frédéric BIENVENU - Béatrice MAILHOL - Guy BARTHET - Claire MEDALE-GIAMARCHI - Joëlle DOUARCHE - Jean-Pierre BOIX - Annie CAZEAUX – Dominique FAUCHEUX - Evelyne ICARD - Christian JANOTTO - Didier LASSALLE - Laurette LAWSON - Laëtitia LOUBIERES - Jean-Marc PEDUSSAUT - Christian MOULIS - Valérie PICAVEZ - Elodie RANALDI - Frédéric ROUAIX - Alain SENTENAC – Christelle GASTON

**Absents excusés et représentés :**

Valérie PICAVEZ a donné pouvoir à Guy BARTHET

**Absents excusés :** Michel PORTET

**Absents :** David SANCHEZ.

**Secrétaire de séance :** Laurette LAWSON

**067 - 2022 /– TAXE D'AMENAGEMENT – Délibération modificative**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents.

- D'accepter le reversement d'une part de la taxe d'aménagement à la Communauté de Communes du Volvestre en raison de l'implantation d'une zone d'activités qui relève de la compétence de la Communauté de Communes du Volvestre,
- De fixer à 0 € le montant de la taxe d'aménagement à reverser à la Communauté de Communes du Volvestre,

- D'adopter le principe de reversement à la Communauté de Communes du Volvestre,
- D'approuver les termes de la convention de reversement d'une partie de la TA à la Communauté de Communes du Volvestre telle qu'annexée à la présente délibération,
- D'autoriser le Maire à signer le projet de convention annexée à la présente délibération définissant les modalités de reversement d'une partie de la TA de la commune de Montesquieu-Volvestre ainsi que tous les actes et décisions afférents à ce reversement,
- De dire que la présente délibération s'applique tant qu'elle n'est pas modifiée.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents

#### **068– 2022 / DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET RESTAURANT SCOLAIRE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'approuver les modifications sur le budget restaurant scolaire 2022 telles qu'exposées ci-dessous.

SECTION FONCTIONNEMENT			
Augmentation des Crédits - Dépenses		Augmentation des Crédits - Recettes	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chapitre 011 – article 60612 électricité	12 000.00 €	Chapitre 74 – article 7474 participation commune	19 500.00 €
Chapitre 011 – article 60623 alimentation	5 000.00 €		
Chapitre 011 – article 6156 maintenance	2 500.00 €		
<b>TOTAL AUGMENTATION</b>	<b>19 500.00 €</b>	<b>TOTAL AUGMENTATION</b>	<b>19 500.00 €</b>

#### **069 – 2022 / INVESTISSEMENT AVANT VOTE DU BUDGET 2023 – BUDGET COMMUNAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

Montant budgétisé - Dépenses d'Investissement 2022 : **2 108 980.33 €**

(Hors emprunts, opérations patrimoniales, restes à réaliser et résultats antérieurs reportés).

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de **527 245.08 €**.

#### **070- 2022 / DECISION MODIFICATIVE N° 4 – BUDGET COMMUNAL – REGULARISATION DES OPERATIONS PATRIMONIALES**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents.

D'approuver les modifications sur le budget communal 2022 telles qu'exposées ci-après

Diminution des Crédits - Dépenses		Augmentation des Crédits - Dépenses	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chapitre 020 – dépenses imprévues	18 343.13 €	Chapitre 041 – article 2135 Opérations patrimoniales – installations générales, agencements et aménagements des constructions	1 530.00 €
		Chapitre 041 – article 21318 Opérations patrimoniales – Autre bâtiment public	10 693.13 €
		Chapitre 041 – article 21311 Opérations patrimoniales – Hôtel de ville	4 284.00 €
		Chapitre 041 – article 21538 Opérations patrimoniales – autres réseaux	1 836.00 €
TOTAL DIMINUTION DEPENSES	18 343.13 €	TOTAL AUGMENTATION DEPENSES	18 343.13 €
Diminution des Crédits - Recettes		Augmentation des Crédits - Recettes	
Chapitre et Article	Somme	Chapitre et Article	Somme
Chapitre 10 - Article 10222 FCTVA	18 343.13 €	Chapitre 041 – article 2031 Opérations patrimoniales – frais d'études	18 343.13 €
TOTAL DIMINUTION RECETTES	18 343.13 €	TOTAL AUGMENTATION RECETTES	18 343.13 €

#### **071 – 2022 / ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES IRRECOUVRABLES – BUDGET ENFANCE JEUNESSE**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents.

- D'inscrire le produit total indiqué ci-dessus dont il est impossible d'obtenir le recouvrement en non-valeur ;
- D'imputer au compte 6541 du budget enfance jeunesse le montant de la dépense s'élevant à 111.31 euros.

#### **072 – 2022 / DEMANDE DE REMBOURSEMENT DES LEÇONS DE CONDUITE**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents.

Afin ne de pas bloquer l'agent, déjà pénalisé par son retard de salaire, Monsieur le Maire a convenu avec l'auto-école et d'avancer les leçons de conduite pour un montant de 220.00 € TTC.

L'agent s'est engagé quant à elle à rembourser le prix de ces leçons.

**073 – 2022 / AUTORISATION POUR LA COMMUNE DE FINANCER DES ETUDES SUR L'USINE HYDROELECTRIQUE EN L'ABSENCE DE DIRECTEUR DE LA REGIE (régularisation demandée par la Trésorerie)**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents.

- d'autoriser la commune de Montesquieu-Volvestre à financer des études sur la remise en fonctionnement de l'usine hydroélectrique par la société Fiber, entreprise spécialisée dans l'hydroélectrique, pour un montant de 4380 € et par la société de géomètres-experts Castex Olivier, pour un montant de 6120 €.
- que cette somme sera remboursée à la commune dès qu'un directeur de la régie d'électricité de Montesquieu-Volvestre sera nommé.

**074 – 2022 / DEMANDE DE SUBVENTION 2023 AUX SERVICES DE L'ETAT POUR LA CREATION DE LA MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une subvention auprès des services de l'Etat (DETR ou DSIL) au titre de la construction de la maison de santé pluridisciplinaire ;

**075– 2022 / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX DE RENOVATION ET D'EXTENSION DE LA SALLE POLYVALENTE**

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport de la commission MAPA :

- APPROUVE le rapport d'analyse des plis ;
- VALIDE le classement énoncé ci-dessus ;
- ATTRIBUE le marché de travaux pour la rénovation et l'extension de la salle polyvalente aux entreprises suivantes :
  - **Lot 1 GROS ŒUVRE** : Entreprise SAS Gallart domiciliée 210 avenue des Tourreilles, BP 50 à MONTREJEAU (31210), SIRET n° 546 880 139 00011 pour un montant de 87 829.30 € H.T
  - **Lot 2 CHARPENTE-COUVERTURE** : Entreprise SASU Eco Avenir Bois domiciliée 10 allée des Vignes – ZAC Activestre à CARBONNE (31390), SIRET n° 807 655 295 00028 pour un montant de 13 211.40 € H.T
  - **Lot 3 PLATRERIE-ISOLATION** : Entreprise SARL Oliveira Rogel domiciliée 6 rue de la Tuilerie à SAINT LAURENT DE NESTE (65150), SIRET n° 441 735 982 00015 pour un montant de 65 000.00 € H.T
  - **Lot 4 MENUISERIES** : Entreprise SAS SMAP domiciliée 8 rue Jean Grandjean – ZI de Thibaud à TOULOUSE (31100), SIRET n° 326 396 181 00033 pour un montant de 104 012.00 € H.T
  - **Lot 5 PEINTURES** : Entreprise SAS Lorenzi domiciliée 47 avenue de la Bigorre à MONTREJEAU (31210), SIRET n° 317 807 444 00045 pour un montant de 20 809.60 € H.T

- **Lot 6 CHAUFFAGE-VENTILATION** : Entreprise SARL Alliaserv domiciliée 45 bis allée Pierre Sémard à SAINT GIRONS (09200), SIRET n° 832 180 467 00017 pour un montant de 82 655.00 € H.T
- **Lot 7 ELECTRICITE** : Entreprise SARL ECBC domiciliée Zone Industrielle à LORP SENTARAILLE (09190), SIRET n° 817 431 158 00010 pour un montant de 18 000.00 € H.T

Soit un montant total de **391 517.30 € H.T**

#### **076 – 2022 / MODIFICATION DES CYCLES HORAIRES – AGENTS DES SERVICES DE LA COMMUNE**

#### **077 – 2022 / REGULARISATION DE VOIRIE – ACQUISITION ET CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DE PARCELLES**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- D'autoriser l'incorporation d'office des parcelles C 799 et F 714 dans le domaine public communal
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les pièces et actes à intervenir.

#### **078 – 2022 / CLASSEMENT AU DOMAINE PUBLIC DE LA VOIRIE COMMUNALE**

Le conseil municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents

- D'autoriser l'incorporation d'office des parcelles C 799 et F 714 dans le domaine public communal
- De donner tout pouvoir à Monsieur le Maire ou son représentant pour signer les pièces et actes à intervenir.

#### **079 – 2022 / CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOCAL**

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du local avec la Croix Rouge Française.

#### **080 – 2022 / CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION COMME UN ARBRE**

le Conseil Municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition des parcelles communales n° 982, 1011 et 1160 afin de permettre à l'association Communarbre d'implanter de vergers collectifs et permettre la mise en place d'animations et d'événements pédagogiques.

**081 – 2022 / RETROCESSION D’UNE CONCESSION FUNERAIRE**

Le Conseil Municipal

Approuve la procédure de rétrocession de la concession funéraire N° 333 aux conditions énoncées ci-dessus.

Pour : 20

Contre :

Abstention : 1 - Monsieur Guy Barthet

La séance est levée à            h

Affiché le                    2022            à            heures